



Onde de Choc

NUMÉRO 3

JUIN 2024

« Allô Papa Bobo »

CGT-CD90

Adresse : 27, avenue
Sarrail
90000 Belfort
Messagerie :
cgtcd90@gmail.com

SOMMAIRE :

p1-Sociomètre

p2-Le Top 10

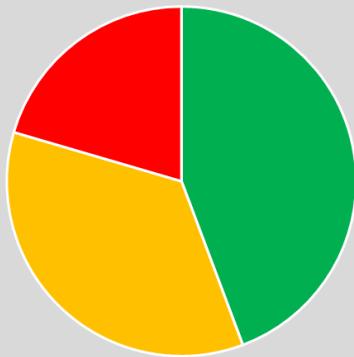
p2-Info 26 septembre

p3-Management

p4- ATI

p4- N'oublions pas!

« Le Sociomètre CGT-CD90 des risques psycho-sociaux »



- ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL DE QUALITE
- ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL HOSTILE
- ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL DE RUPTURE



La CGT CD 90 remercie tous les agents qui ont répondu en toute franchise au questionnaire sur les risques psycho-sociaux au travail.

Si une bonne partie des collègues estime évoluer dans un environnement de qualité, il n'en demeure pas moins que la majorité des travailleurs du département ayant répondu à l'enquête dénonce un réel mal-être sur son lieu d'exercice.

La perte du sens du travail, le manque de reconnaissance (et pas uniquement financière) de la part des élus, une gestion d'équipe devenue management (ce qui en dit long quant à son évolution) sont autant de facteurs nocifs pour le bien-être au travail des agents. Il est à déplorer que bon nombre de membres de ce qui reste de la « grande famille » du Conseil Départemental soient confrontés à ces difficultés croissantes.

Plus inquiétant encore, un sondé sur cinq alerte sur un environnement de travail qu'il juge de rupture. Une explication évidente à la « fugue » des travailleurs sociaux notamment.

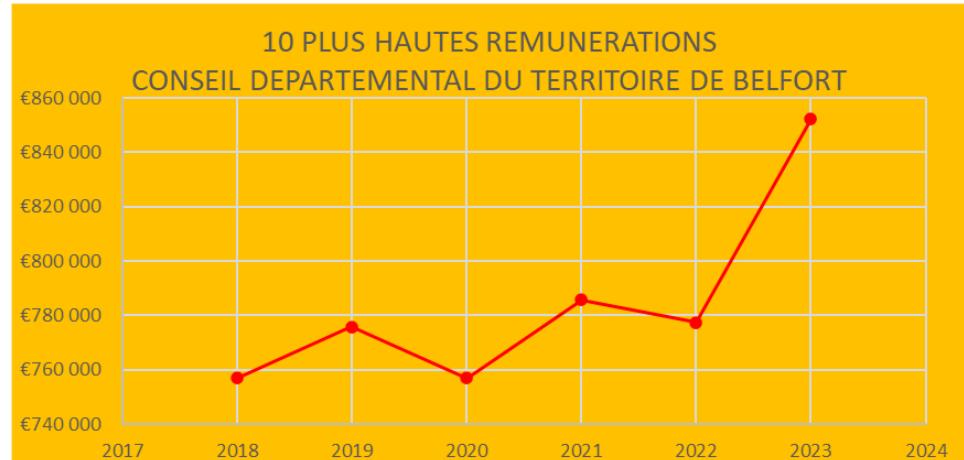
La CGT-CD90 espère que ces résultats éveillent les consciences et que l'administration gère enfin ses ressources humaines en « bon père de famille ».

Le top 10 du Département 90

Les 10 plus hauts salaires de la collectivité territoriale ont augmenté en 2023 de plus de 624 euros bruts par mois, alors que le président refuse toujours de nous accorder la prime de pouvoir d'achat et la prime de mobilité.

Les graphiques ci-dessous illustrent encore une fois les disparités croissantes de traitement au sein du Département.

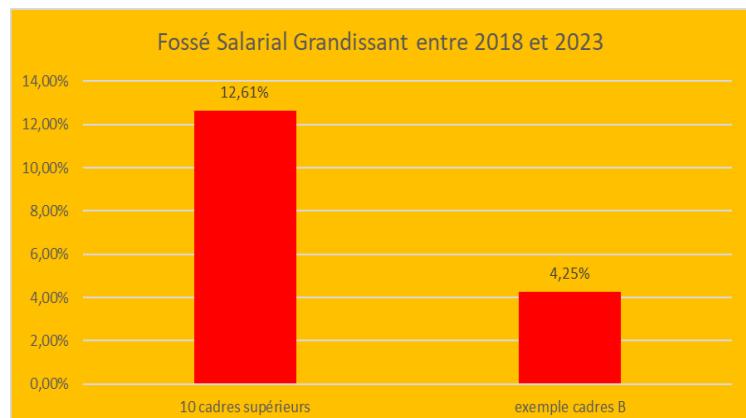
La CGT-CD90 est pour une rémunération juste et équitable, et pour que les écarts salariaux excessifs soient réduits.



Source <https://www.territoiredebelfort.fr/mentions-legales> (2018 sur 120 mois)

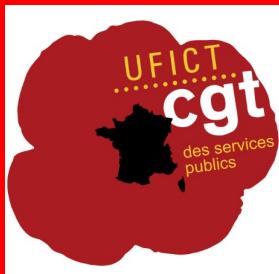


Exemple: les chiffres parlent d'eux-mêmes



Prochaine réunion d'information syndicale :
Jeudi 26 septembre 2024 14h00-16h00.
Hôtel du Département





Management: dissolvant de l'intérêt général

Je suis un cadre A et c'est avec conviction et une honnêteté morale sans faille que j'ai embrassé mes fonctions, alors persuadé d'améliorer et de me mettre au service du plus grand nombre. Cependant, les années ont impacté quelque peu ma probité, ou devrais-je dire mon allégeance a dévié.

Certes, ma condition n'est pas toujours confortable et si pendant longtemps les avantages et ma rétribution ont pu contre balancer mes égarements, aujourd'hui cette dissonance cognitive m'insupporte et me questionne sans cesse.



C'est pourquoi, en qualité de cadre territorial, je me permets de partager quelques réflexions concernant les récents changements opérés au sein de nos services. Bien que je salue l'ambition du nouveau management qui vise à moderniser nos pratiques et à optimiser nos performances, je crains que cette orientation comptable ne vienne altérer la vision que nous nous faisons de l'intérêt général.

« Le bonheur, c'est lorsque vos actes sont en accord avec vos paroles. » (Gandhi)

En effet, les objectifs fixés par la direction, régulièrement abordés lors de nos séminaires managériaux restent louables dans leur intention, mais semblent parfois déconnectés des réalités du terrain et des ressources dont nous disposons. La volonté de déconstruire méthodiquement le service public est claire. La baisse d'attractivité favorisée par la perte de sens du travail et de l'intérêt général ainsi que la refonte des grilles indiciaires, participent à la fuite des personnels compétents, tout comme le recours fréquent aux délégations de service public. Cette course effrénée vers un modèle entrepreneurial avec des primes au mérite, guidée par des arbitrages financiers courtermistes et partisans, risque de dissoudre l'esprit d'équipe et l'engagement envers nos missions de service public. Une stratégie pour quelle finalité ?

Dans ce contexte, j'observe avec inquiétude les répercussions de ces objectifs sur le moral et le bien-être des agents. La pression constante, les délais serrés, les vacances de postes toujours plus nombreuses engendrent un climat de stress et d'anxiété préjudiciable à la santé mentale et physique de nombreux collègues. Certains d'entre eux ont exprimé leur désarroi face à cette situation, dévalorisés et démotivés, ils quittent volontairement ou non leurs fonctions, changent de services voir mutent vers d'autres horizons pour tenter de retrouver du sens à leur action.

En tant que cadre, il m'apparaît primordial de veiller à préserver un équilibre entre les impératifs de performance et le respect des individus qui composent notre équipe. Une approche plus humaine et inclusive, prenant en compte les besoins et les aspirations de chacun, me semble être la clé pour construire un environnement de travail serein et épanouissant afin de dispenser un service public de qualité et non un service dégradé, pour ne pas dire au rabais.

Même si actuellement un manque de transparence semble vouloir s'imposer, je reste optimiste quant à notre capacité collective à relever ces défis et à bâtir ensemble de nouvelles stratégies soucieuses de notre avenir et des jeunes générations. Nos choix d'aujourd'hui conditionnent grandement le modèle de société de demain. Si chacun chacune à son niveau réalise sa part, c'est le collectif tout entier qui sera grandi.

Veuillez noter que toute ressemblance avec des événements réels ou des personnes existantes serait purement fortuite et involontaire.



L'allocation temporaire d'invalidité

Chaque fonctionnaire en position d'activité, victime d'un accident de service ou d'une maladie professionnelle et atteint d'une incapacité permanente partielle IPP (séquelles) peut solliciter la réparation de son invalidité.

L'allocation temporaire d'invalidité ATI est une prestation destinée au fonctionnaire qui a été victime d'un accident de service ou d'une maladie professionnelle et qui présente une invalidité permanente partielle.

Son but est d'indemniser cette invalidité sans qu'il n'y ait aucune incidence sur la rémunération statutaire perçue.

Conditions d'octroi:

Tout fonctionnaire est susceptible de bénéficier d'une allocation temporaire d'invalidité à condition :



- Qu'il ait été victime d'une maladie imputable au service ou d'un accident de service
- Que son état de santé soit consolidé, c'est-à-dire stabilisé
- Qu'il ait été déclaré apte à la reprise de ses fonctions
- Que les séquelles dont il est atteint justifient d'un taux d'invalidité (au moins 10 % pour les accidents de service et 1% pour les maladies professionnelles)
- Qu'il ait fait une demande d'octroi d'allocation temporaire d'invalidité en respectant les délais (Délai d'un an à compter de la date de reprise des fonctions après consolidation de l'état de santé ou Délai d'un an à compter de la date de consolidation).

Procédure:

Une demande écrite doit être formulée auprès de l'autorité territoriale par le fonctionnaire qui souhaite l'octroi d'une allocation temporaire d'invalidité.

L'attribution de l'ATI est conditionnée sous réserve de l'accord de l'administration et de la Caisse des Dépôts et Consignations (tout refus doit être motivé)

Référence juridique : décret n°2005-442 du 2 mai 2005

Commémoration 11 juin 1968

Ce 11 juin dernier la CGT se remémorait la mort de deux ouvriers dans les émeutes de mai-juin 1968 à Sochaux. N'oublions pas que les « acquis sociaux » sont en réalité des conquêtes chèrement payées par les ouvriers.

Le 11 juin 1968, lors d'une charge de CRS, deux ouvriers perdent la vie. Pierre Beylot, 24 ans, père d'un enfant, est victime d'une balle perdue et quelques heures plus tard, meurt des suites de ses blessures, Henri Blanchet, également père de famille, de 49 ans. Soixante-sept autres blessés sont recensés lors de cette seule journée sanglante à Sochaux.

Ils ne sont pas morts pour rien, les accords de Grenelle accordent une augmentation de 35% du SMIG et la création de sections syndicales d'entreprises.

La situation est critique, il ne s'agit pas de monter sur les barricades, mais tout simplement d'aller voter, pour défendre nos droits chèrement remportés par plus d'un siècle de combat syndical, mais aussi et surtout notre démocratie.

